

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le seize OCTOBRE à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de **Monsieur LAFFONT René, Maire**.

Présents- **Mmes FOURIÉ Michèle, VERGÉ Catherine et VERGÉ-TOURROU Marie-Christine, MM. ADROIT Jean-Pierre, CHASSELOUP de LAUBAT Romain, FERRIÉ Lionel, LAFFONT René, NONNAT Alain PÉLOFY Jean-Paul et QUINTERNET Didier.**

Absents- **MOUCHARD Xavier.**

Procurations – **Néant.**

Mme **VERGÉ-TOURROU Marie-Christine** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- **Demande de subvention pour travaux de rénovation d'éclairage public dans les rues du Rival, de Gardouch et de l'Oum.**
- **Projet sécurisation traversée du village : aménagement avenue d'AX les Thermes**
- **Motion de soutien contre la fermeture du Centre des Finances Publiques de Quillan**
- **Achat véhicule utilitaire en remplacement du véhicule IVECO**
- **Budget communal : DM n°05-2019 Virements de crédits et crédits supplémentaires**

1. Demande de subvention pour travaux de rénovation d'éclairage public dans les rues du Rival, de Gardouch et de l'Oum.

Monsieur le Président fait part au conseil municipal de la nécessité de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant la rénovation de l'éclairage public dans les rues du Rival, de Gardouch et de l'Oum.

Il précise que dans le cas de travaux de rénovation : ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie. A noter qu'en amont la commune a sollicité le SYADEN pour la réalisation d'un avant-projet cadre.

La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN.

Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative, sur la base du rapport d'analyse établi par le SYADEN. Le devis définitif sera soumis au SYADEN pour validation.

Monsieur le Président demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

Le conseil municipal oui cet exposé, et après avoir délibéré,

AUTORISE, Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,

AUTORISE le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,

SOLLICITE une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense,

DESIGNE Monsieur le Maire en qualité de référent de la commune pour le suivi de cette opération,

S'ENGAGE à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...).

ADROIT Jean-Pierre	POUR	X	CHASSELOUP de LAUBAT Romain	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FERRIÉ Lionel	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

LAFFONT René	POUR	X	MOUCHARD Xavier	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
NONNAT Alain	POUR	X	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
QUINTERNET Didier	POUR	X	VERGÉ Catherine	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

2. Projet de sécurisation traversée du village : aménagement avenue d'AX les Thermes.

Monsieur le Président propose de lancer le projet de sécurisation de la traversée du village : aménagement de l'avenue d'AX les Thermes (RD 613).

L'aménagement a pour but essentiel de sécuriser la traversée du village, notamment par la création d'espaces publics ouverts aux piétons facilitant le cheminement en mode doux, lisible et accessible, la création ou la modification de trottoirs répondant aux normes d'accessibilité et enfin assurer le franchissement de la voie par la mise en place de plateaux traversants (ralentisseurs).

De plus, ces travaux devront intégrer un volet paysager.

Il soumet au Conseil le devis estimatif des travaux établi par l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD 11) de CARCASSONNE s'élevant à la somme de **845.000,00 € HT, soit 1 014.000,00 € TTC.**

Il l'invite à engager les différentes phases pour mener à bien cette opération et lui propose de financer ces travaux de la manière suivante :

• DETR	338.000,00 € HT
• Subvention Conseil Départemental	295.750,00 € HT
• Subvention Conseil Régional	42 250,00 € HT
• Autofinancement	169.000,00 € HT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'avancement du projet présenté.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le plan de financement proposé.
- **APPROUVE** le devis estimatif établi par l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD 11) de CARCASSONNE s'élevant à la somme de **845.000,00 € HT, soit 1 014.000,00 € TTC.**
- **SOLLICITE** sur les crédits 2020, la participation la plus élevée possible de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, du Conseil Départemental et du Conseil Régional.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à la procédure et à l'avancement de cette opération.

ADROIT Jean-Pierre	POUR	X	CHASSELOUP de LAUBAT Romain	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FERRIÉ Lionel	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LAFFONT René	POUR	X	MOUCHARD Xavier	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
NONNAT Alain	POUR	X	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
QUINTERNET Didier	POUR	X	VERGÉ Catherine	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

3. Motion de soutien contre la fermeture du Centre des Finances Publiques de QUILLAN

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commune a été alertée d'un risque potentiel de fermeture du Centre des Finances Publiques de Quillan

Afin de témoigner de la volonté de maintenir ce service public, il soumet au Conseil Municipal une motion de soutien contre la fermeture du Centre des Finances Publiques de QUILLAN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Considérant que la décision unilatérale de fermer le Centre des Finances Publiques engendrerait un préjudice considérable pour les Collectivités locales et pour leurs habitants,
- Considérant que le maintien du Centre des Finances Publiques constitue un enjeu important pour le service public et, dans un contexte de crise économique, un enjeu indispensable pour le soutien aux économies locales et à la cohésion sociale,
- Considérant que la perte des services publics concourt à la désertification des Communes rurales,
- Considérant que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible doit non seulement être impérativement préservé, mais de surcroît être renforcé en moyens humains et matériels,
- Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les communes que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national,

APPROUVE sans réserve la motion de soutien contre la fermeture du Centre des Finances Publiques de QUILLAN.

S'OPPOSE à la fermeture du Centre des Finances Publiques de QUILLAN et demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural.

ADROIT Jean-Pierre	POUR	X	CHASSELOUP de LAUBAT Romain	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FERRIÉ Lionel	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LAFFONT René	POUR	X	MOUCHARD Xavier	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
NONNAT Alain	POUR	X	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
QUINTERNET Didier	POUR	X	VERGÉ Catherine	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

4. Acquisition véhicule utilitaire (camion-benne) en remplacement du véhicule IVECO

Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité de remplacer le véhicule IVECO, véhicule nécessaire pour la réalisation de divers travaux communaux.

Il donne lecture au Conseil des propositions commerciales faites par la société ABVI de Narbonne pour un véhicule de marque IVECO et la société PEYROT et Fils de Carcassonne pour un véhicule de marque RENAULT et lui demande de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer le véhicule IVECO afin d'effectuer les divers travaux communaux et les deux propositions commerciales présentées,

DÉCIDE d'acquérir le véhicule proposé par la société PEYROT et Fils de Carcassonne pour la somme de 25 000,00 € HT, soit 29 876,65 € TTC.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et à signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE un crédit de 29 876,65 € pour la réalisation de cette opération qui fera l'objet d'une ouverture de crédit par décision modificative à l'article 2157 opération 365.

ADROIT Jean-Pierre	POUR	X	CHASSELOUP de LAUBAT Romain	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FERRIÉ Lionel	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LAFFONT René	POUR	X	MOUCHARD Xavier	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

NONNAT Alain	POUR	X	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
QUINTERNET Didier	POUR	X	VERGÉ Catherine	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

5. Budget Communal : DM n°05-2019 virements de crédits et crédits supplémentaires.

Monsieur le Président expose au Conseil qu'afin de procéder au paiement de la dépense occasionnée par l'acquisition d'un véhicule utilitaire (camion-benne RENAULT) en remplacement du véhicule IVECO, il convient de prévoir, sur l'exercice 2019, les virements de crédits et crédits supplémentaires correspondants.

Il invite le Conseil à approuver les virements de crédits et crédits supplémentaires mentionnés dans le tableau suivant :

Désignation			Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D	022	Dépenses imprévues fonct	29 876,65 €	
D	023	Virement à la section d'investis		29 876,65 €
D	2157-365	Acquisition camion-benne RENAULT		29 876,65 €
R	021	Virement de la section de fonct.		29 876,65 €

Le Conseil, après en avoir délibéré,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

VOTE en dépenses **les suppléments de crédits** compensés par **les plus-values de recettes** indiqués ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

ADROIT Jean-Pierre	POUR	X	CHASSELOUP de LAUBAT Romain	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FERRIÉ Lionel	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LAFFONT René	POUR	X	MOUCHARD Xavier	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
NONNAT Alain	POUR	X	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
QUINTERNET Didier	POUR	X	VERGÉ Catherine	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				